

**DIPLOME UNIVERSITAIRE
PERCEPTION ACTION ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES**

Session 2014 - 2015

GESTION PEDAGOGIQUE :**UFR STAPS***Faculté des Sciences du Sport**Campus Universitaire Montmuzard - BP 27877 – 21078 DIJON CEDEX***Responsables pédagogiques :****François BONNETBLANC** - francois.bonnetblanc@u-bourgogne.fr , maître de conférences, Laboratoire INSERM**France MOUREY** – france.mourey@u-bourgogne.fr , maître de conférences HDR, Université de Bourgogne**Membres du comité pédagogique :****Catherine CREUZOT-GARCHER** - catherine.creuzot-garcher@chu-dijon.fr Ophtalmologiste-Professeur des Universités.

Service d'ophtalmologie-Hôpital général. 3 Rue du Faubourg Raines - 21000 Dijon

Patrick QUERCIA – docteur.quercia@neuf.fr Ophtalmologiste – attaché au CHU de Dijon

15 rue du clair matin - 21200 Beaune

GESTION ADMINISTRATIVE :**SUFCOB***Service Universitaire de Formation Continue de l'université de Bourgogne**Maison de l'Université – Esplanade Erasme – BP 27877 – 21078 DIJON CEDEX***Chargé de formation continue :****Laurent JAILLET** – laurent.jaillet@u-bourgogne.fr ☎ 03 80 39 51 95**Secrétariat de formation continue :****Sylvie GILBERT** – sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr ☎ 03 80 39 51 89**PRESENTATION DE LA FORMATION****Objectifs de la formation :**

Les relations entre motricité, perception et cognition font l'objet d'un intérêt croissant. Il est en effet de plus en plus admis que des troubles perceptifs et moteurs divers peuvent accompagner des troubles cognitifs classiquement connus. Ce diplôme tente de balayer cette thématique et se centre aussi plus spécifiquement sur la relation qui existe entre la dyslexie, comme trouble de l'apprentissage répandu et le syndrome de déficience posturale qui lui, illustre des atteintes de la proprioception. Une approche novatrice basée sur une expérience clinique reconnue dans ce domaine a permis de mettre en place des techniques de traitements basées sur la rééducation du système proprioceptif, spécialement oculomoteur. Ces techniques seront enseignées comme base d'un enseignement critique autour de cette thématique complexe et émergente.

Durée de la formation : 18 mois**Pré requis :**

La formation est ouverte aux titulaires au minimum d'un Bac+3 ou justifiant d'une expérience professionnelle ou personnelle pouvant donner lieu à une validation des acquis

D.U. PERCEPTION ACTION ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES

Publics :

La formation proposée s'inscrit avant tout dans un dispositif de formation continue. Les étudiants de formation initiale peuvent cependant être admis s'ils ont un projet professionnel cohérent avec l'attribution de ce diplôme.

- **Formation continue (FC) :** Catégories de salariés susceptibles d'être intéressés : professionnels libéraux, hospitaliers, personnels de structures prenant en charge des enfants avec troubles des apprentissages, enseignants et plus généralement tout professionnel :
 - s'intéressant aux relations entre les apprentissages et le couple perception-action,
 - possédant déjà une formation généraliste minimale (notamment en troubles des apprentissages, en sciences de la vision, en sciences du mouvement, en pathologies pédiatriques, en pédagogie spécialisée, en thérapie neuropsychologique) s'inscrivant à titre personnel ou dans le cadre de plan de formation,
 - faisant preuve d'une expérience professionnelle en la matière et désireux d'approfondir ses connaissances.
 - appartenant aux professionnels des métiers de la santé et/ou de la pédagogie (orthoptiste, ophtalmologiste, médecin, podologue, ostéopathe, ...).
- **Formation initiale (FI) :** les étudiants du STAPS inscrits à partir de L3, les étudiants de la Faculté de Médecine à partir de L3, les étudiants en psychologie à partir de L3, les étudiants ayant récemment validé un diplôme d'école d'orthophonie, d'orthoptie, d'ergothérapie, de psychomotricité, de kinésithérapie, d'ostéopathie, d'optique, d'éducateurs de jeunes enfants, d'éducateurs ou d'enseignants spécialisés.

Coût de la formation :

- ⇒ 1900 Euros, soit 950€ par an, si le stagiaire règle lui-même
 - ⇒ 2400 Euros si la formation est prise en charge par un organisme.
- Ces sommes ne comprennent pas les frais d'inscription universitaire (environ 190€ par an).

Déroulement et contenu de la formation :

168 heures avec 8 regroupements de 21 heures (cours et conférences).

- 8 fois 3 jours de cours (1 session de 3 jours chaque trimestre – à chaque fois un jeudi et un vendredi complet de 8H à 12H et de 14H à 18 H et un samedi matin de 8H à 13H)
- 1 stage pratique de 1 jour au minimum.

La planification du stage dans le temps est laissée au libre choix de l'étudiant mais doit être validée pour passer l'examen.

Rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel

Contenu :

Composé de cours magistraux illustrés par de nombreux cas cliniques (l'aspect clinique des troubles proprioceptifs se prête particulièrement bien aux cas illustrés par photos). Les cours seront assurés par des enseignants universitaires et par des professionnels de terrain ayant une bonne expérience du sujet.

Le stage et les travaux pratiques permettront un abord pratique des spécificités du traitement dans sa propre profession, une ouverture sur le travail effectué par les autres professions et la transmission des connaissances nécessitant un compagnonnage (déroulement des exercices et explications des postures à adopter).

4 UE sont présentées : UE 1 : Perception et action (connaissances scientifiques fondamentales)

UE 2 : Les apprentissages et leurs troubles

UE3 : Déficience proprioceptive et posturale (connaissances théoriques et mise en place des thérapeutiques)

UE 4 Conférences et Séminaires

D.U. PERCEPTION ACTION ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES**CANDIDATURE ET INSCRIPTION DEFINITIVE****L'inscription se fait en deux étapes successives:**

- validation de votre candidature par le Comité Pédagogique
- inscription administrative définitive auprès du SUFCOB.

1. Candidature :

A envoyer à : SUFCOB Mme GILBERT – Esplanade Erasme - BP 27877 – 21078 DIJON Cedex

- la fiche de candidature (voir page 4),
- une photographie d'identité
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation
- une enveloppe demi-format timbrée à 1.05 euros et libellée à l'adresse du candidat
- pour les candidats titulaires de la licence ou autre diplôme de niveau II: fournir l'attestation de diplôme
- le dossier de validation d'acquis pour les candidats non titulaires des diplômes requis : fournir un dossier, le plus complet possible qui permettra éventuellement l'attribution d'une équivalence dans le cadre de la procédure de validation des acquis et/ou des acquis professionnels (utiliser le « dossier demande validation d'acquis » ci-joint en pages 5 à 8).

Votre dossier fera l'objet d'un examen et d'un classement par la commission d'admission. Les candidats, retenus en fonction des possibilités d'accueil, seront avertis personnellement par courrier postal.

2. Inscription définitive :

Dans un délai rapide (deux semaines si vous résidez en France, trois semaines si vous résidez à l'étranger) suivant la réception du courrier attestant que votre candidature est acceptée par le Comité pédagogique, vous devez recevoir un dossier d'inscription définitive de la part du SUFCOB qui gère l'inscription au niveau administratif. Dans le cas contraire, pour les obtenir, mettez vous rapidement en relation par mail, avec :

Sylvie GILBERT - assistante de formation continue - Université de Bourgogne SUFCOB – sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr

Durant toute la durée de votre formation, seul le service de formation continue, est habilité à traiter les questions relatives à la gestion administrative de votre parcours. Prenez contact directement avec le SUFCOB en utilisant l'adresse mail ci-dessus.

Le nombre de places est limité. Vous êtes invité à renvoyer le dossier administratif dûment complété le plus rapidement possible, accompagné d'une photo d'identité (au plus tard le 06 janvier 2014) :

Université de Bourgogne SUFCOB – Sylvie GILBERT – sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr

Secrétariat formation continue - BP 27 877 - 21078 - DIJON Cedex - Tel: 03 80 39 51 89 – Fax: 03 80 39 51 85

Tous les documents relatifs à la prise en charge de la formation, choisie par vos soins, vous seront adressés dès réception de votre dossier complet.

NB : Si toutefois vous souhaitiez un conseil sur le choix de la prise en charge, nous vous renseignerons sur simple appel téléphonique de votre part au numéro au 03 80 39 51 95

IMPORTANT

En intégrant cette formation, vous obtenez le statut de stagiaire de la formation continue. A ce titre, pour la gestion administrative de la totalité de votre parcours comme pour la prise en charge par un organisme, vous relevez du droit français de la formation continue et de ses modalités de mise en œuvre. Il est donc impératif, avec ou sans prise en charge de votre formation par un organisme de prendre contact avec le Service Universitaire de Formation Continue de Bourgogne – SUFCOB- dès réception de votre lettre d'admission pédagogique par l'UFR STAPS.

D.U. PERCEPTION ACTION ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES**FICHE DE CANDIDATURE**

**A retourner à SUFCOB – Mme GILBERT– Esplanade Erasme - BP 27 877 – 21078 DIJON
Cedex**

avec l'ensemble des pièces constituant votre dossier (le plus tôt possible)

NOM : _____	Prénom : _____
NOM de jeune fille : _____	
Date et lieu de naissance : _____	
Nationalité : _____	
Adresse : _____ _____	
Tél. fixe : _____	Portable : _____
Mail : _____	
Formation prise en charge par un organisme :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Dernier diplôme obtenu : _____	
Numéro INE : (présent sur le relevé de note du BAC) : _____ (après 1995)	
Profession : _____	

PARTIE RESERVEE A LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

Avis : favorable

défavorable

Rentrée : _____

D.U. PERCEPTION ACTION ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES**DOSSIER DE DEMANDE VALIDATION D'ACQUIS(*)**

(Décret du 23 août 1985)

EN VUE DE L'ACCÈS A DIFFÉRENTS NIVEAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

♦ **Principales conditions à remplir (Article 3 du décret 85-906 du 23/08/1985)**

- **pour les candidats non titulaires de la licence ou d'un titre de niveau II ou d'un titre admis en dispense :**
"avoir interrompu ses études initiales depuis au moins deux ans et avoir 20 ans au moins à la date de reprise des études"

- **pour les étudiants qui ont abandonné une formation universitaire sans avoir validé leur année d'études et désirent la reprendre :**

"avoir interrompu ses études depuis plus de trois ans".

♦ Les autres candidats ne sont pas concernés par ces conditions.

N° Étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(si vous avez été étudiant à l'Université de Bourgogne)

N° National ou INE ou BEA

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(Obligatoire si déjà étudiant dans une Université française y compris dans un IUT ou si bachelier depuis 1995)

NOM

Prénom

NOM usuel (marital)

DATE DE NAISSANCE

--	--	--

Adresse :

.....

Tél. :

.....

Tél. :

Adresse mail :

Situation familiale :

Nombre d'enfants à charge :

Situation :

étudiant

activité salariée

recherche emploi

autre

SOLLICITE L'ACCES A LA FORMATION du Diplôme Universitaire Perception, Action et Troubles des Apprentissages

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

Le

(Date et signature)

(*) CE DOSSIER NE CONSTITUE PAS LE DOSSIER D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE

D.U. PERCEPTION ACTION ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES

1 - VALIDATION DES ÉTUDES

“Peuvent donner lieu à validation : toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction.”

A - VOS ACQUIS SCOLAIRES ET (OU) UNIVERSITAIRES

Détail des années d'études effectuées et, éventuellement, diplômes obtenus (joignez les documents nécessaires : programmes, diplômes, attestations de stage, rapports...) :

Année	ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ (Libellé exact et adresse)	Diplôme ou Examen préparé	Résultats obtenus	
			Succès	Échec

B - VOS ACQUIS DE FORMATION

Décrivez, sur papier libre éventuellement, à partir des différentes formations suivies (études, stages, séminaires...), les apprentissages réalisés.

2 - VALIDATION DES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

“ Peut donner lieu à validation : l'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage.”

C - VOS ACQUIS PROFESSIONNELS

- Décrivez chronologiquement vos différentes expériences professionnelles
- Précisez les compétences exercées et les apprentissages réalisés
- Indiquez le niveau de responsabilité et joignez les documents justificatifs (attestation d'employeur, appréciation du chef de service, etc.)

Cette rubrique peut être développée sur une, ou plus, feuille(s) complémentaire(s) jointe(s) au dossier.

3 - VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS

“ Peuvent donner lieu à validation : les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation
 Décrivez sur papier libre les connaissances correspondant à votre projet et les conditions dans lesquelles elles ont été acquises :

- démarche autodidacte
- responsabilités familiales, associatives, activités bénévoles, sportives, culturelles, productions et réalisations personnelles, expérience sociale, ...
- enquêtes, brevets,
- connaissances linguistiques, etc.

D.U. PERCEPTION ACTION ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

INSTRUCTION DU DOSSIER Membres de la commission pédagogique (Nom, qualité)	Le
M. M. M. M.	Signatures des membres

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

<div style="border: 1px solid black; display: inline-block; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">ACCORD</div> <input type="checkbox"/> remise à niveau <input type="radio"/> Complément de formation <input type="radio"/> dispense d'enseignement <input type="radio"/> <i>(à préciser)</i>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; min-height: 100px;"> Date : (Nom et signature du Responsable) </div>
<div style="border: 1px solid black; display: inline-block; padding: 2px 5px; margin-bottom: 5px;">REFUS MOTIVÉ</div> <input type="checkbox"/>	
Autre(s) orientation(s) ou filières(s) conseillées(s)	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; min-height: 100px;"> Date : (Nom et signature du Responsable) </div>

DÉCISION DU PRÉSIDENT

.....	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; min-height: 100px;"> Date : Le Président de l'Université, <div style="text-align: right;">Alain BONNIN</div> </div>
-------------------------	---

D.U. PERCEPTION ACTION ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES**PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER**

- ◆ Document manuscrit dans lequel vous préciserez :
 - votre projet universitaire et professionnel et expliquerez les raisons qui vous ont fait demander cette validation d'acquis,
 - ce qui, dans vos études antérieures, votre expérience professionnelle, ou vos acquis personnels, vous prépare, selon vous, à suivre les études envisagées,
- ◆ Programmes détaillés des études, volumes horaires, relevés des notes produits à l'appui de la demande de validation des acquis de formation,
- ◆ Justificatifs des activité(s) professionnelle(s) (attestation(s) d'employeur(s)),

◆ Date limite de dépôt du dossier

A joindre au dossier de candidature au SUFCOB-Esplanade
Erasmus – Mme GILBERT - BP 27877-21078 Dijon Cedex

REMARQUES IMPORTANTES

- ◆ L'examen du présent dossier ne pourra se faire que s'il est déposé dans les délais fixés par la candidature pédagogique.
Renseignez-vous en conséquence auprès du service où vous avez retiré le dossier.
- ◆ La liste des pièces demandées n'est pas limitative et le candidat peut compléter sa demande par tous documents susceptibles d'éclairer l'établissement sur la nature et le niveau de ses connaissances, ses acquis et ses apprentissages.

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE NE POURRA ETRE ENREGISTREE QUE LORSQUE LA DEMANDE AURA ETE ACCORDEE